



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°71-2025-179

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2025

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

71-2025-07-18-00008 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de Saône-et-Loire et gestion des intérimis à compter du 1er septembre 2025 (6 pages) Page 4

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2025-07-08-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté
N°71-2025-06-11-00005 du 11 juin 2025 portant sur la nomination des membres de la formation spécialisée GAEC de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (4 pages) Page 11

71-2025-07-31-00001 - Arrêté portant modification des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière au titre de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire (4 pages) Page 16

71-2025-07-17-00001 - Arrêté portant sur autorisation au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la Pêche maritime de prise de contrôle de la société dénommée GAEC DE LA BUTELLIÈRE, groupement agricole d'exploitation en commun (future SCEA, société civile d'exploitation agricole) par MM. Sébastien et Jérôme GUIGUE (2 pages) Page 21

Préfecture de Saône-et-Loire / Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

71-2025-07-07-00003 - Arrêté MACD-BAUSSART-GUIGNOT-LECROIX (1 page) Page 24

71-2025-07-07-00001 - arrêté MACD-MONTLAHUC- BACONNET -BARTHELET (1 page) Page 26

71-2025-07-07-00002 - Arrêté MACD-MOREAU-BEY-MONTERRAT (1 page) Page 28

71-2025-07-14-00001 - Arrêté MHA du 14 juillet 2025 (5 pages) Page 30

71-2025-07-14-00002 - Arrêté MHRDC du 14 juillet 2025 (18 pages) Page 36

71-2025-07-14-00003 - Arrêté MHSP du 14 juillet 2025 (7 pages) Page 55

71-2025-07-17-00007 - Arrêté_MACD_CARDI (1 page) Page 63

71-2025-07-17-00006 - Arrêté_MACD_LESSART_CHIFFLOT (1 page) Page 65

Préfecture de Saône-et-Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

71-2025-07-31-00003 - agrément d'un médecin consultant en et hors commission médicale des permis de conduire:Dr Anthony DUHAMEL (2 pages) Page 67

71-2025-07-03-00009 - Arrêté portant habilitation pour effectuer des analyses d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce à Mme Elodie CHOPLIN (3 pages) Page 70

71-2025-07-03-00008 - Arrêté portant habilitation pour effectuer des certificats de conformité mentionnés au III de l'article L. 752-23 du code de commerce à Mme Elodie CHOPLIN (3 pages) Page 74

71-2025-07-03-00007 - Arrêté portant habilitation pour effectuer des certificats de conformité mentionnés au III de l'article L. 752-23 du code de commerce à Mme LACOMBE Marion (3 pages) Page 78

71-2025-07-31-00002 - renouvellement d'agrément d'un médecin consultant en commission médicale des permis de conduire: Dr Véronique MATTA LUCIANI (2 pages) Page 82

Préfecture de Saône-et-Loire / Service du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire

71-2025-07-07-00004 - Arrêté portant composition de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire (2 pages) Page 85

Sous-préfecture de Louhans /

71-2025-07-16-00003 - ARRETE (2 pages) Page 88

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

71-2025-07-18-00008



Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de Saône-et-Loire et gestion des intérimis

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Bourgogne-Franche-Comté**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-124 du 5 février 2021 relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Simon Pierre EURY en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté en date du 22 décembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la décision n°71-2025-04-102 du 23 avril 2025 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de Saône-et-Loire et gestion des intérimis.

DECIDE

Article 1

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Saône-et-Loire les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Michel GUYOT
- Unité de contrôle n° 2 : Cinthia BOUNOUAR.

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Saône-et-Loire les agents suivants :

➤ **Unité de Contrôle 01**

• **Sections généralistes**

- 1^{re} section : Pierre-Antoine MATTEI, inspecteur du travail ;
- 2^e section : Cécile CHORON, inspectrice du travail ;
- 3^e section : Olivier MAILLAND, inspecteur du travail, sauf, pour l'intégralité de la rue des Epinoches située à Mâcon pour laquelle, par motif d'empêchement, la compétence est transférée à l'agent affecté sur la section 02 ;
- 4^e section :
 - Jusqu'au 30/09/2025 : Fabrice BOUILLOT, inspecteur du travail ;
 - A compter du 1/10/2025 : vacant
- 5^e section :
 - Jusqu'au 30/09/2025 : Zachary ELHAOUSS, inspecteur du travail ;
 - A compter du 1/10/2025 : vacant
- 6^e section : Emeline GROS, directrice adjointe du travail ;

• **Sections agricoles, mines et carrières**

- 7^e section : Emilie MEYER, inspectrice du travail, **hormis** :
 - d'une part, tous les établissements dont la raison sociale comporte les mots « CREDIT AGRICOLE », où qu'ils soient situés dans le département de Saône-et-Loire, pour lesquels la mission d'inspection du travail est assurée par l'agent de contrôle en charge de la 8^e section ou par l'agent chargé de l'intérim de ce dernier ;
 - et d'autre part, les mines et carrières pour lesquelles la compétence d'inspection du travail est assurée dans le cadre de l'intérim prévu par l'article 4 ;
- 8^e section : Vacant, **hormis** :
 - d'une part, tous les établissements dont la raison sociale comporte les mots « ASSOCIATION DE GESTION ET COMPTABILITE », où qu'ils soient situés dans le département de Saône-et-Loire, pour lesquels la mission d'inspection du travail est assurée par Emilie MEYER, inspectrice du travail de la 7^e section ou par l'agent chargé de l'intérim de cette dernière ;
 - et d'autre part, les mines et carrières pour lesquelles la compétence d'inspection du travail est assurée dans le cadre de l'intérim prévu par l'article 4 ;

➤ **Unité de Contrôle 2**

- 9^e section : Corinne LAURIAUT, inspectrice du travail ;
- 10^e section : Mélina HADJIDAKIS, inspectrice du travail ;
- 11^e section : Vacant ;
- 12^e section : Frédérique RAVASSAT, contrôleur du travail sauf pour le contrôle des établissements de plus de 50 salariés ; la suppléance des pouvoirs propres relevant de la compétence de l'inspecteur du travail sont assurés comme précisé à l'article 4 de la présente décision ;
- 13^e section : Vacant ;
- 14^e section : Lise MARQUIS, inspectrice du travail ;
- 15^e section : Chadia ZAITER, inspectrice du travail ;

Article 3 : Principe général d'organisation des intérimis

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

➤ Unité de Contrôle 1

- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 1^{er} section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01 ou par l'agent de contrôle de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 2^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 3^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 11^e section ou de la 12^e section ou de la 13^e section ou de la 14^e section ou de la 15^e section ou de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 4^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01 , ou par l'agent de contrôle de la 12^e section ou de la 13^e section ou de la 14^e section ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de la 11^e section ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 5^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 6^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 13^e section ou de la 14^e section ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de la 11^e section ou de la 12^e section ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 6^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 14^e section ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de la 11^e section ou de la 12^e section ou de la 13^e section ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 7^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 8^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de la 11^e section ou de la 12^e section ou de la 13^e section

ou de la 14^e section ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.

- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 8^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 7^e section, ou de la 1^{er} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01, ou par l'agent de contrôle de la 9^e section, ou de la 10^e section ou de la 11^e section ou de la 12^e section ou de la 13^e section ou de la 14^e section ou de la 15^e section ou par le responsable de l'unité de contrôle 02.

➤ **Unité de Contrôle 2**

- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 9^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 1^{re} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 10^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^{re} section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 11^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^{re} section, ou de la 2^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 12^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^{re} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 13^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 14^e section, ou de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^{re} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.
- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 14^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 15^e section, ou de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 6^e section, ou de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^{re} section, ou de la 2^e section, ou de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.

- **L'intérim de l'agent de contrôle de la 15^e section est assuré, en cas d'absence ou d'empêchement et dans l'ordre de succession suivant**, par l'agent de contrôle de la 9^e section, ou de la 10^e section, ou de la 11^e section, ou de la 12^e section, ou de la 13^e section, ou de la 14^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 02, ou par l'agent de contrôle de la 7^e section, ou de la 8^e section, ou de la 1^e section, ou de la 2^e section, ou, de la 3^e section, ou de la 4^e section, ou de la 5^e section, ou de la 6^e section, ou par le responsable de l'unité de contrôle 01.

Article 4 : Dispositions complétant l'article 2

Les demandes de décisions administratives réceptionnées durant les intérim prévus au présent article relèvent de la compétence de l'inspecteur du travail en charge de cet intérim au moment de la réception conformément au présent article, nonobstant la date de la décision.

L'intérim des sections ci-dessous est assuré comme suit :

➤ **Unité de Contrôle 01**

- 4^e section : l'intérim du 01/10/2025 au 31/12/2025 est assuré par Pierre Antoine MATTEI, inspecteur du travail
- 5^e section : l'intérim du 1/10/2025 au 31/12/2025 est assuré par Olivier MAILLAND, inspecteur du travail

• **Sections agricoles, mines et carrières**

- 7^e section : l'intérim d'inspection du travail des mines et carrières est assuré par Corinne LAURIAUT, inspectrice du travail
- 8^e section :
 - Pour les Mines et carrières
 - l'intérim est assuré par Corinne LAURIAUT, inspectrice du travail
 - Pour le reste de la section, l'intérim est assuré :
 - du 01/09/2025 au 30/09/2025, par Fabrice BOUILLOT, inspecteur du travail
 - du 01/10/2025 au 31/12/2025, par Cécile CHORON, inspectrice du travail

➤ **Unité de Contrôle 2**

- 11^e section : l'intérim du 01/09/2025 au 31/12/2025 est assuré par Cinthia BOUNOUAR, Responsable d'Unité de contrôle 02
- 12^e section : le contrôle des établissements de plus de 50 salariés et la suppléance des pouvoirs propres relevant de la compétence de l'inspecteur du travail sont assurés :
 - Jusqu'au 30/09/25 par Corinne LAURIAUT, inspectrice du travail
 - Du 01/10/25 au 31/12/25 par Méline HADJIDAKIS, inspectrice du travail
- 13^e section : l'intérim du 01/09/2025 au 31/12/2015 est assuré par Madame Chadia ZAÏTER, Inspectrice du travail

Article 5 : Date d'application de la présente décision et abrogation de la précédente

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Saône-et-Loire sont chargés de l'application de la présente décision prenant effet à compter du 01 septembre 2025 et abrogeant, à compter de cette même date, la décision n°71-2025-04-102 du 23 avril 2025 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de Saône-et-Loire et gestion des intérim, sauf l'article 4 qui s'appliquent pour les décisions administratives qui seront réceptionnées avant cette date.

Fait à Besançon, le 18 juillet 2025

Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Bourgogne-Franche-Comté



Simon-Pierre EURY

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2025-07-08-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél : 03 85 21 86 92
ddt-ecoagri-gcee@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
officier de l'ordre national du Mérite
chevalier de la Légion d'honneur

ARRÊTÉ **modifiant l'arrêté N°71-2025-06-11-00005 du 11 juin 2025** **portant sur la nomination des membres de la formation spécialisée GAEC** **de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture**

Vu la loi n° 62-917 du 8 août 1962 relative aux Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC),
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt réformant la procédure d'agrément et au fonctionnement des GAEC, placée sous la décision souveraine du préfet,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.323-11, L.323-12, L.323-16, R.313-1 à R.313-6, R.313-7-1 et R.313-7-2,
Vu le décret n° 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun,
Vu le décret n°2015-216 du 25 février 2015 relatif à l'agrément en tant que groupement agricole d'exploitation en commun,
Vu le décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil,
Vu le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives,
Vu le décret no 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
Vu le décret n° 2014-1297 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt),

Vu le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et les départements,

Vu la Circulaire DGPAAT/SDEA/2014-1051 relative aux nouveaux critères d'application du principe de transparence économique aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) totaux pour l'accès à certaines aides de la politique agricole commune (PAC) : aides du 1^{er} pilier et indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN),

Vu la Circulaire DGPAAT/SDEA/2014-1055 relative au champ d'application des activités agricoles exercées par les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) totaux ou partiels et incidences juridiques en matière d'activité externalisée,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2025-04-22-00001 du 22 avril 2025 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certaines commissions, comités professionnels ou organismes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-2223 du 31 juillet 2006 instituant les sections de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2023-07-28-00002 du 28 juillet 2023 portant modification des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2025-06-11-00005 du 11 juin 2025 portant sur la nomination des membres de la formation spécialisée GAEC de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu la proposition de désignation présentée par la structure Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire par son courrier du 18 juin 2025 portant sur le remplacement de M. Arnaud Dupont,

Vu l'avis de M. le Directeur départemental des territoires,

Sur la proposition de Mme la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : La formation spécialisée de la Commission d'orientation de l'agriculture exerçant des attributions consultatives pour les décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun, sous la présidence de M. le Préfet ou de son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

Membres de droit :

- Trois représentants de la direction départementale des territoires chargés de l'agriculture, compétents dans le ressort de la commission.

Membres désignés par les organisations professionnelles

FDSEA/JA :

Titulaire

- M. Cédric Tissot, 15 Route de la Verne - 71370 Baudrières

Suppléant

- M. Jérémy Gravallon, 16 rue de la Martine – 71700 Uchizy

Confédération paysanne :

Titulaire

- M. Damien Gressard, 5 Moulin de Foulot - 71460 Saint-Gengoux-le-National

Suppléante

- Mme Adèle Trueblood, 8 Rue du Portail - 71270 Torpes

Membres désignés par l'Association nationale des sociétés et groupements agricoles pour l'exploitation en commun :

Titulaire

- M. Christophe Carry, 65 La Vieille Route - 71400 Auxy

Suppléant

- M. Pierre-Yves Descours, 8 Rue de l'Hôpital - 71250 Salornay-sur-Guye

Article 2 : Les membres sont nommés pour une durée du mandat restante soit jusqu'au 5 mars 2027.

Article 3 : Le président peut, avec l'accord de la formation spécialisée, inviter à assister avec voix consultative aux délibérations de celle-ci toute personne dont l'avis paraît utile, compte tenu de son expertise en matière de gestion et de fonctionnement des exploitations agricoles.

Article 4 : Le secrétariat de la formation spécialisée de la commission d'orientation pour l'agriculture exerçant des attributions consultatives pour les décisions individuelles relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun est assuré par la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire.

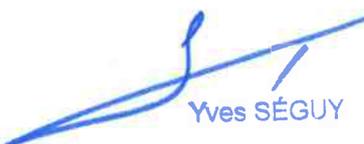
Article 5 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture et M. le Directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,

le **- 8 JUL. 2025**

Le préfet

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00



Yves SÉGUY

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2025-07-31-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service Économie agricole
Tél : 03 85 21 28 63
ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
officier de l'ordre national du Mérite
chevalier de la Légion d'honneur

ARRÊTÉ N° portant modification des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière au titre de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Vu les articles R.313-1 à R.313-8 du code rural,
Vu le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et les départements,
Vu le décret du Président de la République du 5 octobre 2022, portant nomination de M. Yves Séguy en qualité de préfet de Saône-et-Loire,
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-03-15-003 du 15 mars 2019 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certaines commissions, comités professionnels ou organismes,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-09-08-004 du 8 septembre 2020 désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-07-07-00002 du 7 juillet 2021 portant modification des membres de la formation plénière et des sections de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture au titre de la Coordination rurale, du CERFRANCE, de la Chambre d'agriculture, et de l'U.F.C. Que Choisir de Saône-et-Loire,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2022-05-19-00002 du 19 mai 2022 portant modification des membres de la formation plénière et des sections de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture au titre du CERFRANCE et des Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2023-07-28-00002 du 28 juillet 2023 portant modification des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2025-06-04-00002 du 4 juin 2025 portant modification des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière,

Considérant la rectification matérielle apportée par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, suite à une erreur orthographique du nom de Mme Laure Chaumont,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,
Sur proposition de Mme la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 71-2020-09-08-004 du 8 septembre 2020 désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière est modifié ainsi qu'il suit :

1-2 : Membres désignés :

* Chambre d'agriculture :

- Mme Laure Chaumont
11 Rue des Tilles
71370 Saint-Germain-du-Plain

Article 2 : L'annexe 1 du présent arrêté liste les membres de la CDOA à la date de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture et M. le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le **31 JUIL. 2025**

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental



Chambre d'agriculture	FDSEA – JA	Coordination rurale	Confédération Paysanne	Salariés agricoles	Fermiers et Méayers	Activité de transformation au titre des coopératives agricoles	Activité de transformation au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives	Distribution produits agroalimentaires
<i>Titulaires</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaires</i>
David CORNIER	Christian BAJARD	Thierry-James FACQUER	Alex GROZELLER	Sylvain PASQUET	Olivier BRIET	Didier TOUILLON	Philippe ROUBALLAY	Nathalie HOEL
Laure CHAUMONT	Jean-François LACROIX	Louis-Victor MAILLY						Denis REGNAULT
Sandrine LATILLIERE	Cédric TISSOT							
	Anton ANDERMATT							
	Manne SECKLER (JA)							
<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>
Joffrey BEAUDOT	Christelle SANGOY	Armand ROY	Aurélie JONES	Néant	Pierre VILLARD	Fabien JACQUET	Pierre PETITJEAN	Benoît PHILIPPE
Cladie GUDÉFIN	Serge BILLONNET	Claire JULLET	Cédric VIDAL		Laurent BORDET			Mansour ZOBERI
Dorian FONTAINE	Didier TALPIN	Daniel DESVIGNES						
Pascal COTTENCEAU	Julien QUELIN	Gilles RIZARD						
Bernard LAURENT	Patrice FORTUNE							
Didier TOUILLON	Baptiste JOUSSEAU							
	Jérémy GRAVALLON (JA)							
	Benjamin PANNETIER (JA)							
	Maxime BONNOT (JA)							
	Thibaut RENAUD (JA)							

Financement de l'agriculture	Propriétés agricole	Propriétés forestière	Associations agréées pour la protection de l'environnement	Fédération départementale des chasseurs	Artisans	Association de consommateurs	Personnes qualifiées en matière économique Représentants du CERFRANCE	Représentants la SAFER Bourgogne
<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>
Danièle BEAUDOT	Robert MARTIN	Michel CORTET	Jean GRIZARD	Évelyne GUILLOIN	Jean-Philippe BOYER	Gilles CASTAING	Sébastien CALVO	Luc FLEURY
<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Suppléant</i>
Fédéric BURTIN	Annie PALLLOT	Patrice de FROMONT	Jean-Pierre GILLOT	Michaël LETHENET	Alfredo MORAIS	Catherine CASTAING	Vincent LANDROT	Jean-François LACROIX
	Denis CHASTEL-SAUZET		Jean UNTERMAIER		Martine NOWACKI		Anthony LAFARGE	

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2025-07-17-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Alexandre Mege
Chef du service économie agricole
Tél : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 17 JUIL. 2025

ARRÊTÉ N°

portant sur autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société dénommée GAEC DE LA BUTELIÈRE, groupement agricole d'exploitation en commun (future SCEA, société civile d'exploitation agricole), par Messieurs Sébastien et Jérôme GUIGUE.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants,

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Yves SEGUY en qualité de préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-01-06-00023 en date du 6 janvier 2025 portant délégation de signature à M. Yves PICOCHÉ,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRAAF/SREA-2023-05 fixant le seuil d'agrandissement significatif,

Vu la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime présentée par le Cabinet AGC 71, susvisé et dûment habilité à cet effet, agissant au nom et pour le compte de MM. Sébastien et Jérôme GUIGUE du 15/04/2025,

Vu l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Saône-et-Loire du 18/06/2025,

Considérant que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en la cession par M. Frédéric MASSOT de 16,66 % des parts sociales qu'il détient actuellement dans le capital de la société cible, et par M. Thierry MASSOT de la totalité des parts sociales qu'il détient dans le capital social de la société cible, soit 50 %,

Considérant que cette opération a pour conséquence une prise de contrôle et ce, de concert, au sens du IV de l'article L. 333-2, du GAEC DE LA BUTELIÈRE par MM. Sébastien et Jérôme GUIGUE, qui détiendront ainsi respectivement 33,33 % du capital social et des droits de vote. Étant ici précisé qu'à l'issue de l'opération, la forme sociale de la société cible sera transformée en SCEA, société civile d'exploitation agricole,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Considérant que la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par MM. Sébastien et Jérôme GUIGUE est de 382 hectares 62 ares 28 centiares en surface pondérée, et ainsi dépassera le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares ; ce qui représente un dépassement significatif de 155 ha 62 a 28 ca,

Considérant :

- Que l'opération soumise consiste en une prise de contrôle via l'action de concert de Messieurs Sébastien et Jérôme GUIGUE dans le capital de la société cible,
- Que l'objectif principal de la présente opération est de permettre la transmission future de l'exploitation familiale et l'installation des enfants des cessionnaires,
- Que si cette opération a pour effet d'accroître le périmètre foncier maîtrisé par les bénéficiaires finaux, l'agrandissement demeure faible eu égard au fait que la structure comprendra trois associés au lieu de deux auparavant,
- Que, dans ces conditions, elle ne procède pas d'un phénomène de concentration excessive des terres et de leur accaparement,
- Qu'elle n'est donc pas susceptible de porter atteinte aux objectifs poursuivis par les dispositions des articles L333-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
- Que si les données recueillies par la SAFER ont mis en évidence l'existence sur le territoire concerné d'une pression foncière relativement forte pour la consolidation d'exploitations, aucune manifestation concrète d'intérêt n'a pu finalement être remontée aux instances de la SAFER,
- L'avis favorable de la SAFER en date du 18 juin 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Sébastien GUIGUE, demeurant à LA CHAPELLE-NAUDE (71500), 85 route de Chantisy, et M. Jérôme GUIGUE, demeurant à LA CHAPELLE-NAUDE (71500), 56 route des Grands Bois, sont autorisés à réaliser une prise de contrôle de la société dénommée GAEC DE LA BUTELIÈRE, groupement agricole d'exploitation en commun (future SCEA, société civile d'exploitation agricole), au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 2 : M. le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental


Yves PICOCHÉ

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-07-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le - 7 JUIL. 2025

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée en date du 21 mai 2025 par le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône et Loire, Monsieur Thomas KIEFFER : le 12 mai 2025, les brigadiers-chefs Jérôme BAUSSART, Jérôme GUIGNOT ainsi que le gardien de la paix Damien LECROIX sont intervenus de manière exemplaire au Creusot. Face à la gravité de la situation et les risques courus, ils ont fait preuve de bravoure et permis de sauver la vie de deux médecins.

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARTICLE 1er : La médaille de « Bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée à Jérôme BAUSSART, Jérôme GUIGNOT et Damien LECROIX affectés à la circonscription de police nationale du Creusot (71).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Yves SÉGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-07-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le – 7 JUIL. 2025

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée en date du 2 juillet 2025 par le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône-et-Loire, Monsieur Thomas KIEFFER : le 29 juin 2025, le commandant Marc MONTLAHUC, les brigadiers-chefs Aurore BACONNET et Gérald BARTHELET sont intervenus de manière exemplaire lors d'une rixe d'une grande violence à Mâcon. Face à la gravité de la situation et les risques courus, ils ont fait preuve de bravoure et leurs vies étaient clairement menacées.

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARTICLE 1er : La médaille « bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée au commandant Marc MONTLAHUC, aux brigadiers-chefs Aurore BACONNET et Gérald BARTHELET affectés au Service départemental de nuit (71).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Yves SÉGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-07-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le - 7 JUIL. 2025

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée en date du 2 juillet 2025 par le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône-et-Loire, Monsieur Thomas KIEFFER : le 29 juin 2025, les brigadiers-chefs Laurent MOREAU, Sébastien BEY ainsi que la gardienne de la paix Sandra MONTERRAT sont intervenus de manière exemplaire lors d'une rixe d'une grande violence à Mâcon. Face à la gravité de la situation et les risques courus, ils ont fait preuve de bravoure et leurs vies étaient clairement menacées.

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARTICLE 1er : La médaille « bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée aux brigadiers-chefs Laurent MOREAU et Sébastien BEY et à la gardienne de la paix Sandra MONTERRAT affectés à la circonscription de police nationale de Mâcon (71).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Yves SÉGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-14-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Mâcon, le **14 JUIL. 2025**

ARRÊTE N°

**accordant la médaille d'honneur agricole
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2025**

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2025 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BALLAND Stéphanie**
Manageuse, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Mâcon
- **Monsieur BAUDOT Pascal**
Responsable magasin, UCAL NATURE ET JARDIN, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
demeurant à Saint-Yan
- **Madame BESANCON Amandine**
Cheffe d'équipe production, BRESSOR SA, SERVAS demeurant à Romenay
- **Madame BLANCHARD Sonia**
Chargée d'affaires viticoles, SIRCA SNC, DIJON demeurant à Saint-Rémy
- **Madame CHEMARIN Marie-Christine**
Salariée, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Le Rousset-
Marizy
- **Monsieur CLAIR Aurélien**
Chef de projet, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-
MONT-D'OR demeurant à Mâcon

- **Madame COELHO Marilyne**
Conseillère privée, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Paray-le-Monial
- **Madame DELENTREE Karine**
Responsable production, CAVE DU CHATEAU DE CHENAS, CHENAS demeurant à Romanèche-Thorins
- **Madame DUPLAIN Murielle**
Conseillère clients à distance, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Viré
- **Madame FERREIRA Sylvie**
Coordonnatrice PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Senozan
- **Madame GALLET-MARTINOT Madlyne**
Coordonnatrice PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Vauban
- **Monsieur GRANDMOUGIN Anthony**
Conseiller spécialisé d'élevage, ACSEL CONSEIL ELEVAGE, CEYZERIAT demeurant à Saint-Martin-du-Mont
- **Monsieur HEURTIER Frédéric**
Coordinateur technique, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Farges-lès-Chalon
- **Madame HIRECHE Elise**
Conseillère de clientèle des particuliers expert, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Bissy-la-Mâconnaise
- **Madame MOREIRA Vanessa**
Chargée de clientèle, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Digoïn
- **Madame PERENOM-ULRICH Christine**
Gestionnaire PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à La Roche-Vineuse
- **Madame PLUCHE Cécile**
Chargée de développement d'activités bancassurance, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Sancé
- **Madame ROUSSELET Patricia**
Conseillère commerciale, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Pierre-de-Bresse
- **Monsieur STAMPE Loïc**
Chargé d affaires entreprises, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Savigny-sur-Grosne

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame BAY Florence**
Directrice de développement patrimonial, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, MACON demeurant à Cluny
- **Madame BEAUBERNARD Céline**
Experte PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Saint-Vérand

- **Madame BOIVIN Cécile**
Directrice commerciale, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Gueugnon
- **Monsieur BONIN Bertrand**
Relais inséminateur conseil, CONNEXYON COOP, FONTAINES demeurant à Ouroux-sur-Saône
- **Monsieur DEBOURG Cyril**
Expert PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Sologny
- **Monsieur GASSE Bernard**
Cadre, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Chevagny-les-Chevrières
- **Madame GILLOZ Sandrine**
Ouvrière couvoir, DUC, CHANGY demeurant à Charolles
- **Monsieur GRANDMOUGIN Anthony**
Conseiller spécialisé d'élevage, ACSEL CONSEIL ELEVAGE, CEYZERIAT demeurant à Saint-Martin-du-Mont
- **Monsieur JENTON Philippe**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Mâcon
- **Madame LAGUNA Florence**
Gestionnaire PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Viré
- **Monsieur PILLARD Nicolas**
Animateur équipe production, BRESSOR SA, GRIEGES demeurant à Crêches-sur-Saône
- **Madame POMMIER Muriel**
Conseillère de clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Saint-Léger-lès-Paray
- **Madame RAGEOT MIGNON Christine**
Secrétaire spécialisée, CAVE DU CHATEAU DE CHENAS, CHENAS demeurant à La Chapelle-de-Guinchay
- **Madame VACLE Valérie**
Salariée, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Condal
- **Monsieur VERNOUX Laurent**
Technicien bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, MACON demeurant à Lacrost

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur AUDRAS Jean Luc**
Chargé de gestion, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Mâcon
- **Madame BENOIT Catherine**
Responsable de secteur, MSA AIN-RHONE, BOURG-EN-BRESSE demeurant à Mâcon

- **Monsieur BONIN Bertrand**
Relais inséminateur conseil, CONNEXYON COOP, FONTAINES demeurant à Ouroux-sur-Saône
- **Madame DROUIN Corinne**
Technicienne PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Mâcon
- **Monsieur DUPONT François**
Chargé d'affaires assurances, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Gueugnon
- **Madame GILLE Marie-Laure**
Conseillère de clientèle patrimoniale, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Digoin
- **Monsieur MILLOT Claude**
Chargé de missions, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON demeurant à Prissé
- **Monsieur PROTHET Pierre-Yves**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Sancé
- **Monsieur RUSSIAS Franck**
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Louhans
- **Madame SIMONIN Sylvie**
Conseillère ASS, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Vendennes-sur-Arroux

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur CHARVET François**
Chargé d'études, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Dompierre-les-Ormes
- **Monsieur DEVERCHERE Daniel**
Chef de ligne, TRADIVAL, ROANNE demeurant à Saint-Igny-de-Roche
- **Monsieur DURAND Philippe**
Chef de projets, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à Charnay-lès-Mâcon
- **Madame GUILLOT Nadine**
Cadre, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON demeurant à Pierre-de-Bresse
- **Madame INNOCENTI Martine**
Experte généraliste, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Saint-Martin-Belle-Roche
- **Madame LACHEZE Sylvie**
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST, CHAMPAGNE-AU-MONT-D OR demeurant à La Roche-Vineuse
- **Madame LONJARET Martine**
Technicienne PSSP, MSA BOURGOGNE, DIJON demeurant à Mâcon
- **Monsieur LUMINET Bruno**
Ingénieur commercial, BIOLINE CORPORATE, PARIS demeurant à Paray-le-Monial

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Yves SEGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-14-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Mâcon, le 14 JUIL. 2025

ARRETE N°

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2025**

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRETE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ACCARY Agnès**
Auxiliaire puéricultrice, FOYER DE L ENFANCE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur ADAM Cédric**
Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Granges.
- **Madame ALBESSARD Sylvie**
Ingénieure, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Flagy.
- **Monsieur ARQUE Christophe**
Employé administratif, FEDERAT DEP BAT TRAV PUBL SAONE ET LOIRE, demeurant à Mâcon.
- **Madame AUDET Lydie née SCHULTZ**
Conseillère municipale, CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, demeurant à Saint-Igny-de-Roche.
- **Madame AUGOYARD Cécile née JOSEPH**
Technicienne principale 1ère classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Sainte-Hélène.
- **Monsieur AURAY Sébastien**
Chargé d'opérations, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.

- **Madame BARTHELEMY-GANIOT Maryline née DE BARROS**
Agente de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Paray-le-Monial.
- **Madame BAYARD Séverine**
Assistante médico-administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Écuisses.
- **Madame BEAUDEQUIN Françoise née BARNET**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER D AUTUN, demeurant à Tavernay.
- **Madame BEAUSSIER Stéphanie**
Ingénieure, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur BENOIT Pascal**
Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Blanzay.
- **Monsieur BERGER Thibaut**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CUISEAUX, demeurant à Sainte-Croix-en-Bresse.
- **Madame BERTHELON Patricia née JUSSOT**
Adjointe technique territoriale, RESIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE, demeurant à Bussières.
- **Monsieur BLONDEAU Florian**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur BONIN Cédric**
Coordinateur espaces verts, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Mellecey.
- **Madame BOUCHENINE Fatima née BOUKHARI**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame BOUDIER Sylvie née OBRY**
Adjointe administrative, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Louhans.
- **Madame BOUILLOT Chantal née DEMONT**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles, COMMUNE DE PERRECY-LES-FORGES, demeurant à Volesvres.
- **Monsieur BOUILLOUX Thierry**
Adjoint administratif 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur BOURDON Claude**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY, demeurant à Solutré-Pouilly.
- **Madame BOURQUIN Sandrine**
Attachée, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur BRENOT Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Épervans.
- **Monsieur BROUILLARD Olivier**
Expert maintenance, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Mâcon.
- **Madame BRUGNIAUX Anne née SZAJDA**
Adjointe technique, COMMUNE DE SAINT EUSEBE, demeurant à Le Creusot.
- **Madame BUGLA Karine née CARRETTE**
Infirmière grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.

- **Madame CAMPANELLA Emmanuelle**
Agente des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame CARTILLIER Nicole née LARDY**
Adjointe technique, COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES, demeurant à Saint-Symphorien-d'Annelles.
- **Madame CARTY Alice née PLATRET**
Adjointe technique principale 2ème classe, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à Cussy-en-Morvan.
- **Madame CASTERAN Anne**
Attachée, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Hurigny.
- **Madame CHANTEREAUX Sylvie née REY**
Auxiliaire de puériculture classe normale, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Rémy.
- **Monsieur CHAPPEZ Thierry**
Gestionnaire affaires funéraires, COMMUNE DE BEAUNE, demeurant à Palleau.
- **Madame CHARCOSSET Céline**
Attachée, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur CHARITAT Guillaume**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Ambreuil.
- **Monsieur CHOPARD Jean-François**
Maire, COMMUNE DE LE VILLARS, demeurant à LE VILLARS.
- **Madame COCHET Isabelle**
Adjointe administrative principale 2ème classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Romanèche-Thorins.
- **Monsieur COLIN Anthony**
Attaché principal, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Mervans.
- **Madame COMPAGNON Séverine née BOUDIER**
Attachée d'administration hospitalière, MAISON RETRAITE INTER COM DE FRONTENAUD, demeurant à Louhans.
- **Madame COUTURIER BLANCHARD Valérie née BLANCHARD**
Adjointe administrative principale 1ère classe - assistante chargée du suivi administratif des transports urbains, CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Monsieur COUTURIER Denis**
Directeur d'agence, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Volesvres.
- **Monsieur DA COSTA CAMPOS Alfonso**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Sassenay.
- **Madame DARIE Sandrine née BOYER**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Étang-sur-Aroux.
- **Madame DARNAUGUILHEM Solène née TEXIER**
Attachée principale, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame DA SILVA VETTESE Fatima née DA SILVA**
Attachée territoriale, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Crêches-sur-Saône.
- **Madame DE ARAUJO Marie-Line née DELHOMME**
Rédactrice, COMMUNE DE MACON, demeurant à Pierreclos.

- **Madame DECOMBARD Christelle née CADOT**
Adjointe administrative, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Fontaines.
- **Monsieur DEFRANCE Christian**
Responsable service habitat et exploitation, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Mâcon.
- **Madame DELAGE Christelle née BERTHAUD**
Rédactrice, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Saillenard.
- **Madame DE LEPINE Jocelyne**
Agente de maîtrise principale, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur DESCAILLOT Arnaud**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE AUTUN, demeurant à Mesvres.
- **Madame DESCHAMPS Christelle née PACAUD**
Infirmière soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vincent-Bragny.
- **Madame DESCHARRIERES Stéphanie née DESMAIZIERE**
Auxiliaire de puériculture classe normale, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame DE SENA Laëtitia née MARTIN**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame DESIRE Marie-Céleste née SCHERLY**
Agente sociale principale 1ère classe, CC SUD COTE CHALONNAISE, demeurant à Sevrey.
- **Madame DESSERPRIT Marie-Laure**
Adjointe administrative principale 1ère classe - assistante chargée du suivi administratif des transports scolaires, CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Gourdon.
- **Madame DESWARTVAEGHER Christelle**
Attachée de conservation du patrimoine, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Châtenoy-le-Royal.
- **Madame DEVELAY Jocelyne**
Adjointe technique principale 1ère classe, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à Antully.
- **Monsieur DEVILLARD Michel**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Yan.
- **Madame DOCHEZ Françoise**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Baudrières.
- **Monsieur DOIT Jérôme**
Adjoint technique principal 2ème classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Givry.
- **Madame DOMINGUES Laurence née DERESON**
Adjointe technique territoriale/agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Ciry-le-Noble.
- **Monsieur DOUMI Abdelhafid**
Agent de maîtrise principal, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Cuisery.
- **Madame DUCARRE Maria**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Madame DUCOURTIOUX Isabelle née MARZA**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE CUISEAUX, demeurant à Cuiseaux.

- **Monsieur DUMONT Jérôme**
Adjoint technique principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Gergy.
- **Madame DUPLAT Léogadie**
Adjointe d'animation principale 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Châtenoy-en-Bresse.
- **Madame DUPLOYER Delphine née BAZOT**
Adjointe administrative principale 1ère classe, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à La Celle-en-Morvan.
- **Monsieur DUPUY Eric**
Agente de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Marcigny.
- **Madame DUROUX Nadine née COURJAULT**
Adjointe au maire, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Louhans.
- **Monsieur FAVRICHON David**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Iguerande.
- **Monsieur FOUQUET Olivier**
Adjoint technique, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Rémy.
- **Madame GACON-CAMOZ Cécile**
Rédactrice principale 2ème classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame GEOFFROY Gaëlle née NUGUES**
Educatrice de jeunes enfants, CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION, demeurant à Sancé.
- **Monsieur GILET Jean**
Adjoint au maire, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Ouroux-sur-Saône.
- **Madame GONZALEZ Danielle née PACAUD**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame GRAND Catherine**
Agente périscolaire, COMMUNE DE CHARNAY-LES-MACON, demeurant à Bussières.
- **Madame GREMERET Florence née JUSSEAU**
Adjointe technique principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Marcel.
- **Madame GRILLOT Véronique**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur GUILBERT Patrick**
Animateur principal 2ème classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Mâcon.
- **Madame GUILLET Sophie née LEFAURE**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE PERRECY-LES-FORGES, demeurant à Perrecy-les-Forges.
- **Madame HANSEL Nathalie née VUILLOT**
Agente spécialisée des écoles maternelles principale 1ère classe, CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM', demeurant à Le Miroir.
- **Madame HAUMONT Patricia**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Torpes.
- **Monsieur HEU Anthony**
Ingénieur, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.

- **Monsieur HUMBERT Eric**
Adjoint d'animation principal, COMMUNE DE CUISERY, demeurant à Simandre.
- **Madame HUMBEY Christelle née DANJEAN**
Adjointe administrative principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Le Fay.
- **Monsieur IAFRATE Dominique**
Adjoint technique principal 1ère classe - chauffeur collecte, CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Blanzey.
- **Madame JACQUEMARD Sandrine née BLAISE**
Adjointe technique principale 1ère classe, COMMUNE DE SASSENAY, demeurant à Sassenay.
- **Madame JACQUET-BACCOT NÉE JACQUET Catherine née JACQUET**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Mont-Saint-Vincent.
- **Monsieur JACQUET Jean Pierre**
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Perrecy-les-Forges.
- **Madame JEANDIN Michelle**
Adjointe technique principale 1ère classe, COMMUNE DE SAINT GENGOUX LE NATIONAL, demeurant à Saint-Gengoux-le-National.
- **Madame JEANNIN Christelle née CARLOT**
Adjointe d'animation principale 1ère classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Loup-de-Vareennes.
- **Madame JOBERT Véronique née GENIAUT**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Crissey.
- **Madame JOURNEAUX Nicole née MERLE**
Adjointe au maire, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Ouroux-sur-Saône.
- **Monsieur JUILLET Jérôme**
Adjoint technique territorial/agent de maintenance installations électriques, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Autun.
- **Monsieur JUNIER David**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Saint-Loup-de-Vareennes.
- **Madame KHAROUB Sophia**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame KOUNDY Muriel née PENOT**
Atsem, COMMUNE DE OSLON, demeurant à L'Abergement-Sainte-Colombe.
- **Monsieur KUNTZMANN Olivier**
Adjoint technique, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur LAPIERRE Jean-Claude**
Conseiller municipal, COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY, demeurant à Solutré-Pouilly.
- **Madame LAPRAYE Laëtitia née BONIN**
Adjointe d'animation principale 2ème classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Saint-Cyr.
- **Madame LAURENT Béatrice**
Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Bragny-sur-Saône.
- **Madame LOISEAU Agnès née MARD**
Puéricultrice, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Viré.

- **Monsieur LONG Raphaël**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à La Chapelle-de-Guinchay.
- **Madame LOURDJANE Valérie née PAILLARD**
Adjointe administrative principale 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Monsieur MAHDI Hamid**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE LESSARD-EN-BRESSE, demeurant à Simandre.
- **Monsieur MAKALSKI Patrice**
Adjoint technique principal 1ère classe - chauffeur déchetterie, CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Saint-Vallier.
- **Monsieur MALECKI Fabrice**
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe, COMMUNE DE NEUVY GRANDCHAMP, demeurant à Fontenay.
- **Monsieur MAQUIGNON Benoit**
Ingénieur principal, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame MARCHAND Séverine née SAUVARD**
Adjointe technique principale 2ème classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Oslon.
- **Madame MARILLIER Martine née DI DOMIZIO**
Adjointe technique principale 2ème classe, COMMUNE DE PARAY-LE-MONIAL, demeurant à Paray-le-Monial.
- **Madame MARIN Isabelle née ROY**
Agente sociale principale 1ère classe, CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE, demeurant à La Clayette.
- **Madame MARTINET Anne-Marie née MONIN**
Adjointe administrative principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Cuiseaux.
- **Madame MAUGUIN Florence**
Auxiliaire puériculture classe supérieure, FOYER DE L ENFANCE, demeurant à Prissé.
- **Monsieur MEPAS Clément**
Accompagnateur piano, CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION, demeurant à Le Villars.
- **Madame MICHELIN Céline**
Auxiliaire de puériculture, CC TERRES DE BRESSE, demeurant à Lessard-en-Bresse.
- **Madame MINNELLA Emmanuelle**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à La Tagnière.
- **Monsieur MOINE Eddy**
Agent de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Saint-Julien-sur-Dheune.
- **Madame MOISSIARD Sandrine**
Adjointe du patrimoine principale 1ère classe, COMMUNE DE DIGOIN, demeurant à Digoin.
- **Monsieur MOLLARD Sébastien**
Technicien, COMMUNE DE MACON, demeurant à Saint-Maurice-de-Satonnay.
- **Madame MONGEOT Stéphanie**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Madame MOREIRA Carine**
Adjointe administrative principale 2ème classe/agente d'accueil, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Digoin.

- **Madame MOREIRA-COMTE Géraldine née MOREIRA**
Adjointe technique principale 1ère classe / gestionnaire de bibliothèque centre documentaire, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Saint-Vincent-Bragny.
- **Madame MOREIRA Natalia**
Adjointe administrative principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Gueugnon.
- **Madame MORELLE Marcelle née DOVILER**
Animatrice, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à Dracy-Saint-Loup.
- **Monsieur MORIAU Anthony**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Fontaines.
- **Madame MORIN-DUFOIX Christelle née MORIN**
Attachée principale de conservation du patrimoine, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur MOTTOT Gregory**
ASH qualifiée classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur MOUGIN Maxime**
Ingénieur principal, CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Saint-Laurent-d'Andenay.
- **Madame NICOLAS Aline**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Massilly.
- **Madame NICOLAS Nadine**
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM', demeurant à Louhans.
- **Madame NIGAY Sonia née FAUCHON**
Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Hurigny.
- **Madame NOWAK Elise**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Pouilloux.
- **Madame NUGUE Sylvie**
Ouvrière principale 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Madame PAIMBLANC Véronique**
Technicienne principale 1ère classe, METROPOLE DE LYON, demeurant à Chauffailles.
- **Madame PAYRAUDEAU Céline**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Mâcon.
- **Madame PELLENARD Christelle née CONNIL**
Adjointe technique principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Vincent-Bragny.
- **Monsieur PELLETIER Stéphane**
Technicienne, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Dommartin-lès-Cuiseaux.
- **Madame PERRIER-GRITTI Viviane née PERRIER**
Ingénieure principale, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Jambles.
- **Monsieur PERRIER Marc**
Technicien principal 1ère classe, CU GRAND BESANCON METROPOLE, demeurant à Charette-Vareannes.
- **Madame PETIT Noémie**
Adjointe administrative 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Palinges.

- **Madame PEULET Elodie**
Adjointe administrative territoriale 1ère classe/assistante de direction, METROPOLE DE LYON, demeurant à Crêches-sur-Saône.
- **Madame PICARD Muriel née GIRARD**
Adjointe administrative principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Mouthier-en-Bresse.
- **Monsieur PIEILLER Charles**
Adjoint technique principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Rémy.
- **Monsieur PINCHON Nicolas**
Agent de maîtrise - coordinateur cellule assainissement, CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES, demeurant à Paris-l'Hôpital.
- **Madame PLASSON Evelyne**
Adjointe d'animation principale 1ère classe, COMMUNE DE DIGOIN, demeurant à Digoin.
- **Madame POLETTE Jacqueline née BOURBON**
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, COMMUNE DE CHARLIEU, demeurant à Melay.
- **Monsieur POLITI Cyrille**
Ingénieur en chef, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Blanzay.
- **Monsieur PROST Roland**
Agent de collecte, CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION, demeurant à Senozan.
- **Monsieur PUGEAUT Stéphane**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Devrouze.
- **Madame RAMOS Chantal née ROZIER**
Animatrice exerçant les fonctions de coordinatrice des ALSH, CC ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME, demeurant à Toulon-sur-Arroux.
- **Monsieur RAVASSARD Alexandre**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE SAGY, demeurant à Sagy.
- **Madame RAYMOND Gaëlle née MORIN**
Préparatrice en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Berain-sous-Sanvignes.
- **Monsieur REIGNIER Christophe**
Adjoint technique principal 2ème classe/jardinier, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Gueugnon.
- **Monsieur REMAUDIERE Stéphane**
Directeur classe normale, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame REVENEAU Séverine née BASSET**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE MONTMORT, demeurant à Toulon-sur-Arroux.
- **Madame ROFFAT Marie-France**
Rédactrice, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Matour.
- **Madame ROMERO Guida née PINHEIRO**
Adjointe d'animation principale 1ère classe, COMMUNE DE DIGOIN, demeurant à Digoin.
- **Monsieur SACCARO Nicolas**
Technicien/responsable maintenance, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Branges.
- **Madame SALAMAGNE Céline née EUVRARD**
Educatrice de jeunes enfants, CC TERRES DE BRESSE, demeurant à Saint-Germain-du-Plain.

- **Madame SANTOS Delphine née FOULLOY**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Châtenoy-le-Royal.
- **Madame SARAS Myriam**
Auxiliaire de puériculture, CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.
- **Madame SAUVAGE Florence**
Première adjointe au maire, FOYER DE L ENFANCE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur SCHIAVONE Jean-Baptista**
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Couches.
- **Madame SILVERI Ginette**
ASH qualifiée, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame STEPHAN Hélène**
ASHQ classe supérieure, FOYER DE L ENFANCE, demeurant à Laizé.
- **Monsieur THOMAS Vincent**
Professeur enseignement artistique hors classe, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à Autun.
- **Madame VATTIER Amandine née GAUTHERON**
Attachée, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Laizé.
- **Madame VENANCIO Isabelle née KONG**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Montchanin.
- **Madame VERLOTTI Fabienne née DUBAND**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Monsieur VIRELY Pierre**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE LA GRANDE VERRIERE, demeurant à La Grande-Verrière.
- **Madame WEBER Christine née GELMO**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE SORNAY, demeurant à Sornay.
- **Madame ZAGRI Khadija**
Assistante maternelle, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Champforgeuil.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame BACQUIER Sophie**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame BAEZA Sylvie née NODOT**
Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Épervans.
- **Monsieur BENOIT Christophe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NOLAY, demeurant à Saint-Sernin-du-Plain.
- **Madame BERGERET Sabine**
Agente de maîtrise, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Gergy.
- **Madame BERNARDET Nathalie**
Auxiliaire puériculture classe supérieure/responsable garderie, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Gueugnon.

- **Monsieur BERTHIER Pierre**
Maire, COMMUNE DE CHAROLLES, demeurant à Charolles.
- **Madame BERT Marie-Line née DUBICKI**
Adjointe technique territoriale/agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à L'Abergement-Sainte-Colombe.
- **Monsieur BLANCHARD Jean**
Adjoint au maire, COMMUNE DE CHAROLLES, demeurant à Charolles.
- **Madame BOUDOT Roseline née BESSON**
Attachée principale, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Demigny.
- **Madame BREDON Michèle née PICORNOT**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Fontaines.
- **Madame BREZIAT Fabienne née DORIER**
Atsem principale première classe, COMMUNE DE OSLON, demeurant à L'Abergement-Sainte-Colombe.
- **Madame BRUNEL Claire née CULAS**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Joudes.
- **Monsieur BUGUET Olivier**
Technicien territorial, SIVOM DU LOUHANNAIS, demeurant à Sornay.
- **Monsieur CAILLARD Pascal**
Professeur enseignement artistique classe normale / directeur école de musique, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Gueugnon.
- **Madame CLERGUE Catherine**
Adjointe au maire, COMMUNE DE PARAY-LE-MONIAL, demeurant à Paray-le-Monial.
- **Monsieur COMPAGNON Benoit**
Adjoint d'animation territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE ALLEREY SUR SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur COUSSOT Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Blanzay.
- **Monsieur CRANCE Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAROLLES, demeurant à Charolles.
- **Madame DALLOT Maryline**
Conseillère sociale, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Marnay.
- **Madame DENIZOT Valérie née BLANC**
Adjointe technique principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Bissey-sous-Cruchaud.
- **Madame DE OLIVEIRA Maria**
Adjointe administrative principale 1ère classe / secrétaire du maire, COMMUNE DE GUEUGNON, demeurant à Clessy.
- **Monsieur DESBROSSES Jean-Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHARMOY, demeurant à Le Creusot.
- **Madame DESFETES Corinne née VIALLET**
ATSEM principale 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Saint-Rémy.
- **Monsieur DESPLANCHES Rémy**
Maire, COMMUNE DE BUSSIERES, demeurant à Bussières.

- **Monsieur DESSEIGNE Alain**
Garde-champêtre chef principal, COMMUNE DE SAINT GENGOUX LE NATIONAL, demeurant à Saint-Gengoux-le-National.
- **Madame DE SUE Sabine née BERNARD**
Infirmière soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Blanzly.
- **Monsieur DUBOIS Didier**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE NEUVY GRANDCHAMP, demeurant à Neuvy-Grandchamp.
- **Madame DUFOUR Béatrice**
Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE SOLOGNY, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.
- **Madame DUMOND Jacqueline née TELLIER**
Rédactrice territoriale, COMMUNE DE VARENNES SAINT SAUVEUR, demeurant à VARENNES-SAINT-SAUVEUR.
- **Madame DURIX Dominique née DE RAGO**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Berain-sous-Sanvignes.
- **Madame DUSSABLY Christine née TETARD**
Rédactrice, COMMUNE DE SAINT BERAIN SOUS SANVIGNES, demeurant à Saint-Berain-sous-Sanvignes.
- **Madame FALCON Maria**
Infirmière soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Pouilloux.
- **Madame FEBVRE Isabelle née BARBIERI**
Adjointe technique principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Gergy.
- **Madame FERRARI Isabelle**
Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Lux.
- **Madame FERY Isabelle**
Adjointe administrative principale, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Monsieur FEZZOLI Pascal**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.
- **Monsieur FLATTOT Jocelyn**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINTE-HELENE, demeurant à Marcilly-lès-Buxy.
- **Monsieur FOLLEAT Laurent**
Adjoint technique, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur FROMENTON-LALANDE Philippe**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Bonnet-de-Joux.
- **Monsieur GALLAND Gilles**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Berzé-la-Ville.
- **Madame GEOFFROY Christine**
Technicienne, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame GEOFFROY Sylvie née BRUN**
Rédactrice principale 2ème classe, COMMUNE DE MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Perrecy-les-Forges.
- **Madame GLATKA Fabienne**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Perrecy-les-Forges.

- **Madame GLOD Nicole née THEURET**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame GOIN-SEGAR Martine née GOIN**
Assistante socio-éducative classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Lans.
- **Madame HUMBERT Laurence née GODET**
Secrétaire générale, FEDERAT DEP BAT TRAV PUBL SAONE ET LOIRE, demeurant à Igé.
- **Monsieur JARRIER André**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE CHANGY, demeurant à Changy.
- **Monsieur LAFAY Emmanuel**
Attaché territorial, CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN, demeurant à Montcenis.
- **Madame LAGRUE Jeannine née DESSOLIN**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame LAPRAY Isabelle née BEAUBERNARD**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Le Rousset-Marizy.
- **Madame LAUFERON Magali**
Attachée, détachée, sur un poste de directrice générale des services, COMMUNE DE SENNECEY-LE-GRAND, demeurant à Sennecey-le-Grand.
- **Monsieur LEBLANC Rémi**
Adjoint administratif principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Mazille.
- **Madame LEGENDRE Sylvie née ALEXANDRE**
Adjointe administrative, CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, demeurant à Marcigny.
- **Madame LEGRAND Marie-Hélène née DECORT**
Attachée, CTRE COM ACTION SOCIALE DE GIVRY, demeurant à Givry.
- **Madame LEVEQUE Pascale née LOUVET**
Agente spécialisée des écoles maternelles, SIVOS DE BEAUMONT-SUR-GROSNE LAIVES ET ST-AMBREUIL, demeurant à Laives.
- **Madame LORDEY Pascale née JACOB**
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Le Creusot.
- **Madame MARTIN Isabelle, Martine née GRANDJEAN**
Adjointe technique principale, COMMUNE DE TRONCHY, demeurant à TRONCHY.
- **Madame MASSON Véronique née GAUTHERON**
Adjointe technique territoriale/agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Lacrost.
- **Madame MICHE Véronique née PAGEAUX**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Navilly.
- **Madame MONTHENOLLE Isabelle**
Gestionnaire ressources humaines, COMMUNE DE CHARNAY-LES-MACON, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.
- **Monsieur MORETEAU Christophe**
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Virey-le-Grand.
- **Madame MOURY Sandrine née PERCEPUSSE**
Infirmière soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Blanzly.

- **Monsieur NAULIN Guy**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTCEAU-LES-MINES, demeurant à Ciry-le-Noble.
- **Monsieur NICOLAS Jean**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Ouroux-sur-Saône.
- **Monsieur NIVOT Denis**
Infirmier grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Madame NOWAK Patricia**
Educatrice de jeunes enfants, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Virey-le-Grand.
- **Madame PACOREL Patricia née MARECHAL**
Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Beaurepaire-en-Bresse.
- **Madame PALERMO Delphine née CLEMENT**
Aide-soignante classe sup, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Grandvaux.
- **Madame PAQUELIER BARTUEL Isabelle née PAQUELIER**
Directrice ESSMS, MAISON RETRAITE INTER COM DE FRONTENAUD, demeurant à La Chapelle-Thècle.
- **Monsieur PARDON Olivier**
Ingénieur, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Tramayes.
- **Monsieur PARET François**
Technicien principal 1ère classe, CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, demeurant à Tancon.
- **Madame PIERRE Nathalie née CARLOT**
Adjointe administrative principale 2ème classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Rémy.
- **Madame PILIEUX Jocelyne née GRANGER**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Beaumont-sur-Grosne.
- **Madame PINTO PEREIRA Stéphanie née MONOPOLI**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Blanzay.
- **Monsieur PINTO Philippe**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Martin-Belle-Roche.
- **Monsieur RAMEAU Didier**
Educateur des activités et sportives principal 1ère classe, COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Monsieur RANCIER Vincent**
Attaché, COMMUNE DE PERRECY-LES-FORGES, demeurant à Génélard.
- **Madame RAVELLE-CHAPUIS Sonia**
Adjointe technique, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Givry.
- **Madame RENOUD-LYAT Laurence née RODOT**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Saint-Martin-Belle-Roche.
- **Madame RICHARD Edith**
Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Barizey.
- **Monsieur RODRIGUEZ Jesus**
Conseiller principal des activités physiques et sportives, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.

- **Madame RONGET Chantal**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Marcel.
- **Madame SIBILLE Mireille née BERNARD**
Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Paray-le-Monial.
- **Madame SINANT Françoise née GIVORD**
Educatrice de jeunes enfants, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur THEVENOT Jean-Pierre**
Conseiller municipal, COMMUNE DE CLESSY, demeurant à Clessy.
- **Monsieur TRAVELY Michel**
Adjoint au maire, COMMUNE DE PARAY-LE-MONIAL, demeurant à Paray-le-Monial.
- **Madame TREBOZ Sandrine**
Directrice générale des services, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Louhans.
- **Monsieur VERCHERE David**
Technicien principal 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS, demeurant à Charnay-lès-Mâcon.
- **Madame VILLEBOEUF Sylvie née WETTERER**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Ciry-le-Noble.
- **Madame VINAUGER Céline**
Educatrice de jeunes enfants 2ème grade, FOYER DE L ENFANCE, demeurant à Mâcon.
- **Madame WNEK Lisa née DESUE**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Monsieur ANDRES Franck**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Madame AUMEUNIER Raphaela née CELDRAN**
Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Hautefond.
- **Madame AUROUSSEAU Marie-Laure**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe, COMMUNE DE NEUVY GRANDCHAMP, demeurant à Neuvy-Grandchamp.
- **Madame BALLEURIOD Agnès**
Rédactrice, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Granges.
- **Monsieur BOUDIER Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Saint-Marcel.
- **Monsieur BOURBON Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, demeurant à Romanèche-Thorins.
- **Monsieur BREZIAT Eric**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Ouroux-sur-Saône.

- **Monsieur CHATELET Jean-Marc**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE, demeurant à Ouroux-sur-Saône.
- **Monsieur CHERVIER Jean-Pierre**
Maire, COMMUNE DE CLESSE, demeurant à Clessé.
- **Madame CHESSA Pascale née GRAIN**
Infirmière cadre supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame CHIGNIER Patricia**
Bibliothécaire territoriale, CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, demeurant à Saint-Bonnet-de-Cray.
- **Monsieur COLIN Gérard**
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Tourmus.
- **Madame DAUBARD Isabelle née CUZIN**
Agente des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Perrecy-les-Forges.
- **Monsieur DESSERTENNE Frédéric**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Saint-Vallier.
- **Monsieur DEZAPY François**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHAMPFORGEUIL, demeurant à Champforgeuil.
- **Madame DUNAND Solange**
Agente de maîtrise principale, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Pontoux.
- **Monsieur DURY André**
Agent de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Matour.
- **Monsieur EMORINE Philippe**
Directeur, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Blanzay.
- **Madame FAUCONNIER Sylvie née JAMBON**
Manipulatrice électrocardiogramme classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Mâcon.
- **Madame FEBVRE Fabienne**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, CTRE INTERCOM ACTION SOCIALE AUTUNOIS, demeurant à Autun.
- **Monsieur FEVRE Jean-Claude**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Sennecey-le-Grand.
- **Monsieur GAGNON Gilles**
Agent technique, COMMUNE DE UXEAU, demeurant à Uxeau.
- **Monsieur GARDETTE Alain**
Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame GENET Dominique**
ATSEM, COMMUNE DE CHARNAY-LES-MACON, demeurant à Fuissé.
- **Madame GLACE Sophie née DEVISME**
Infirmière grade 2, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Écuisses.
- **Madame GOUJON Evelyne née BONIN**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Perrecy-les-Forges.

- **Madame GUYOT-AILLOT Pierrette née GUYOT**
Adjointe administrative principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU JURA, demeurant à Savigny-en-Revermont.
- **Monsieur JACQUET Franck**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Mâcon.
- **Monsieur LABONDE Alain**
Agente de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Montceau-les-Mines.
- **Madame LACROIX Evelyne**
Adjointe du patrimoine principale 1ère classe, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Varennes-le-Grand.
- **Madame LARCELET Muriel née LAURENT**
Adjointe administrative principale 2ème classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Chalon-sur-Saône.
- **Monsieur LHEUREUX Serge**
Directeur territorial, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Dracy-le-Fort.
- **Monsieur MARICHY Jean-Luc**
Coordinateur espaces verts, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Louhans.
- **Monsieur MASSON Thierry**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Champforgeuil.
- **Madame MASUEZ Véronique née BLONDEAU**
Adjointe technique principale 1ère classe, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à Saint-Marcel.
- **Madame MOREL Christelle née BAISSARD**
Adjointe technique territoriale/agente de lingerie, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Péronne.
- **Madame MORGHEN Karine**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame MUET Bernadette née BRENOT**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE, demeurant à La Motte-Saint-Jean.
- **Madame OLEJNICZAK Nathalie**
Technicienne supérieure hospitalière 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Monsieur PARISOT Denis**
Maire, COMMUNE DE SAGY, demeurant à Sagy.
- **Madame PETIT Françoise née BOBIN**
Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES, demeurant à Sanvignes-les-Mines.
- **Madame PLEY Valérie**
Professeure enseignement artistique hors classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Mercurey.
- **Madame SEGUIN LAUVERNIER Corinne née LAUVERNIER**
Adjointe technique territoriale/agente de lingerie, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à Digoin.
- **Monsieur SIVIGNON Joël**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE MACON, demeurant à Sainte-Cécile.

- Madame SNIEZEK Sylvie

Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER JEAN BOUVERI, demeurant à Montceau-les-Mines.

- Madame THIBERT Maryline

Agente de proximité, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Chalon-sur-Saône.

- Madame TSCHERTER Jacqueline

Gestionnaire administration du personnel, OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT, demeurant à Mâcon.

- Monsieur VARRAULT Eric

Agent de maîtrise principal, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Palleau.

- Madame VINCENT Marie-Laure née THOMAS

Rédactrice principale 1ère classe, CA LE GRAND CHALON, demeurant à Saint-Maurice-en-Rivière.

- Monsieur VIOLOT Patrice

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE, demeurant à Sermesse.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Madame la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Le Préfet,



Yves SEGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-14-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le 14 JUIL. 2025

Arrêté N°

**Médaille d'honneur des sapeurs pompiers
Promotion du 14 juillet 2025**

Le préfet de Saône-et-Loire
Officier dans l'Ordre national du Mérite
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962, modifié par les décrets n°80-209 du 10 mars 1980, n° 81-1117 du 10 décembre 1981 et n° 2017-1155 du 10 juillet 2017, fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,

Vu le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 80- 209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du code des communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels modifié par le décret n° 2001-684 du 30 juillet 2001 concernant l'annexe,

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

Article 1 : Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement

MÉDAILLE BRONZE

- **M. Cyrilan BERNARD**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- **M. Mickaël BOERIS**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours d'ISSY-L'EVEQUE

- **M. Maxime BOIRET**

Caporal au Centre d'incendie et de secours de PIERRE-DE-BRESSE

- **Mme Amandine BON**

Sapeure au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- **Mme Charlène BORN**

Caporale au Centre d'incendie et de secours de BUXY

- **M. Alexis BOUDIER**

Caporal au Centre d'incendie et de secours de ROMENAY

- **Mme Aurore CHAUSSAT**

Caporale au Centre d'incendie et de secours de MERVANS

- **M. Gabin DELORME**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

- **M. Pierre DROIN**

Sergent au Centre d'incendie et de secours d'ISSY-L'EVEQUE

- **M. Maxime FEVRE**

Sergent au Centre de première intervention de SAINT-MARCEL

- **M. Julien FONTAINE**

Caporal-chef au Centre de première intervention de SAINT-MARCEL

- **Mme Karine FRATY**

Infirmière lieutenant au Groupement santé et secours médical de GUEUGNON

- **M. Antoine GALLET**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- **M. Axel LABROSSE**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAROLLES

- **M. Alexandre LAURENT**

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de BLANZY

- **M. Maxime LAVENIR**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de LA CLAYETTE

- **M. Bastien LELOUTRE**

Caporal au Centre d'incendie et de secours de GIVRY

- **Mme Stéphanie MANDRILLON**

Caporale-chef au Centre d'incendie et de secours de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

- M. Aurélien MONTMESSIN

Sapeur au Centre d'incendie et de secours de LA CLAYETTE

- Mme Isabelle NEBOIS

Caporale-chef au Centre d'incendie et de secours de PIERRE-DE-BRESSE

- M. Francis PELLETIER

Caporal au Centre d'incendie et de secours de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

- M. Tibault POIROT

Sergent au Centre d'incendie et de secours de MACON

- M. Alexandre POUILLIER

Sergent-chef au Centre de traitement de l'alerte – DIRECTION

- Mme Jessica PRIEST

Caporale-chef au Centre d'incendie et de secours d'ISSY-L'EVEQUE

- M. Stéphane RABUEL

Sapeur au Centre de première intervention de Saint-Albain

- M. Mathieu RADREAU

Infirmier lieutenant au Groupement santé et secours médical de VERDUN-CIEL

- M. Valentin RENEL

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAGNY

- Mme Adeline REVELUT

Sapeure au Centre d'incendie et de secours de CHARNAY-LES-MACON

- M. Alexis SARRE

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de GERGY

- Mme Marine STRYCZEK

Caporale-chef au Centre d'incendie et de secours de BOURBON-LANCY

- M. Laurent TARIBLE

Sergent au Centre d'incendie et de secours de CLUNY

- M. Florent TOTARO

Caporal au Centre d'incendie et de secours de CHARNAY-LES-MACON

- M. Quentin VASSEUR

Sergent au Centre d'incendie et de secours d'AZE

- M. Gaëtan VOLLERIN

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

MÉDAILLE ARGENT

- M. Malory BAGNARD

Adjudant au Centre d'incendie et de secours de MONTCHANIN-ECUISSES

- M. Alain BENABDELLI

Caporal-chef au Centre de première intervention de SAINT-MARCEL

- M. Sébastien BERODIER

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de MONTPONT-EN-BRESSE

- M. Anthony BORLOT

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- M. Fanch CANIOU

Sergent au Centre d'incendie et de secours d'AZE

- **M. Nicolas CHAVANCE**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours du CREUSOT
- **M. Loïc DA SILVA**
Caporal-chef au Centre de première intervention de SAINT-ALBAIN
- **Mme Amandine DAUPHIN**
Sergente-chef au Centre d'incendie et de secours d'ÉPINAC
- **M. Pierre DEGRANGE**
Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de PIERRE-DE-BRESSE
- **M. Romain DEMONFAUCON**
Sergent au Centre d'incendie et de secours de MONTCEAU-LES-MINES
- **M. Pierre-Baptiste DEMONGEOT**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de VERDUN-CIEL
- **M. Eric DOIT**
Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de COUCHES
- **M. Gaëtan DUTEL**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY
- **Mme Florence ESCALLE**
Caporale-chef au Centre d'incendie et de secours de MONTCEAU-LES-MINES
- **M. Julien GENDROT**
Adjudant au Centre d'incendie et de secours de MERVANS
- **M. Rémy GENILLIER**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de MONTCHANIN-ECUISSÉS
- **M. Morgan GOLFIER**
Lieutenant à la Compagnie de DIGOIN
- **Mme Pascale GUILLAUME**
Pharmacienne commandante au Groupement santé et secours médical de TOURNUS
- **M. Jean-Pierre GUYON**
Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE
- **M. Jérémie LABELLI**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAUFFAILLES
- **M. Rémy LABROSSE**
Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAUFFAILLES
- **M. Cyril LAGROST**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de PARAY-LE-MONIAL
- **M. Benjamin LANAUD**
Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de SAINT-MARTIN-EN-BRESSE
- **M. Eric LARGE**
Caporal au Centre d'incendie et de secours d'OUROUX-SUR-SAONE
- **M. Pascal LARTAUT**
Sergent au Centre de première intervention de SAINT-MARCEL
- **Mme Catherine LETERME**
Sergente-chef au Centre de première intervention de DEMIGNY
- **M. Nicolas LEVEL**
Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours d'ÉPINAC
- **M. Anthony MOINE**
Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de LOUHANS

- **M. Alexandre MOISSONNIER**

Sergent au Centre d'incendie et de secours de CHARNAY-LES-MÂCON

- **M. Jérôme NONY**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- **M. Christophe PERRIER**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de NAVILLY

- **M. Bastien PETITJEAN**

Lieutenant à la Compagnie d'AUTUN

- **M. Stéphane PLASSARD**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de GIVRY

- **M. Jean-Baptiste PONCET**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

- **M. Sébastien ROY**

Sergent au Centre d'incendie et de secours de CUISEAUX

- **M. Jérôme SAGOT**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de COUCHES

- **M. Olivier SIXDENIER**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de ROMENAY

- **M. Patrice THIBERT**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de TOULON-SUR-ARROUX

- **M. Jean-Sébastien TRAMOIS**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

- **M. Fabrice VAUDELIN**

Caporal-chef au Centre de première intervention de SAINT-MARCEL

- **M. Jean-Luc ZYCH**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de TOURNUS

MÉDAILLE OR

- **M. Gabriel ALMEIDA**

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de CLUNY

- **M. Franck AUCLAIR**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAROLLES

- **Mme Sandrine BAILLY**

Infirmière lieutenant au Groupement de santé et secours médical de MONTCHANIN

- **M. Cédric BERNARDIN**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de BOURBON-LANCY

- **M. Laurent BERNY**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de CHARNAY-LES-MÂCON

- **M. Anthony BORGES**

Sergent au Centre d'incendie et de secours de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

- **M. Ludovic BURTIN**

Lieutenant au Centre d'incendie et de secours de GIVRY

- **Mme Olivier CAVET**

Caporal honoraire au Centre de première intervention de LUX

- **M. Patrice CHAUDOUARD**

Commandant – Mission Hygiène, sécurité et développement durable

- **M. Emmanuel CHAVET**

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours du CREUSOT

- **M. Fabien CIKACZ**

Adjudant au Centre d'incendie et de secours du CREUSOT

- **M. Cédric COULON**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

- **M. Lionel CYRILLE**

Lieutenant au Centre d'incendie et de secours d'ISSY-L'EVEQUE

- **Mme Laurence DARGAUD**

Adjudante-chef au Centre d'incendie et de secours de DIGOIN

- **M. Samuel DELAIGUE**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de GIVRY

- **M. Frédéric DENIS**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de BOURBON-LANCY

- **M. Sébastien DUBOIS**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours d'AUTUN

- **M. Romain HENNEQUIN-COMTE**

Lieutenant à la Compagnie de TOURNUS

- **Mme Carine JEANNIN**

Adjudante-chef au Centre de traitement de l'alerte – DIRECTION

- **M. Alexandre KOSTINE**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de PERRECY-GENELARD

- **M. Lionel MASSOT**

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de SORNAY

- **M. Stéphane MEUNIER**

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de PARAY-LE-MONIAL

- **M. Christophe MOURA**

Lieutenant à la Compagnie de LOUHANS

- **M. Ludovic PICARD**

Lieutenant à la Compagnie d'AUTUN

- **M. Alcino SECO**

Lieutenant au Centre d'incendie et de secours de CHAGNY

- **M. Christophe SPAY**

Sergent-chef au Centre d'incendie et de secours de MACON

- **M. Christian TREFFOT**

Lieutenant au Centre d'incendie et de secours de SAGY

- **M. Dominique VANDROUX**

Caporal-chef au Centre d'incendie et de secours de MONTPONT-EN-BRESSE

MÉDAILLE GRAND OR

- M. Christian BELIN

Capitaine au Centre d'incendie et de secours de PIERRE-DE-BRESSE

- M. Philippe DEAL

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de CHAUFFAILLES

- M. Sébastien DEROCHE

Commandant à la Compagnie du CREUSOT

- M. Patrick LACROIX

Adjudant-chef au Centre de traitement de l'alerte – DIRECTION

- M. Eric LAMY

Commandant à la Compagnie de CHALON-SUR-SAONE

- M. Christophe MARCAUD

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de MACON

- M. Laurent THIBAUT

Adjudant-chef au Centre d'incendie et de secours de CHALON-SUR-SAONE

Article 2 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de Saône-et-Loire et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Yves SEGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-17-00007



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le 17 JUIL. 2025

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée par le contrôleur général Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire : le 20 mars 2025, à Cluny, Maxime CARDI, élève de l'école nationale supérieure des arts et métiers est intervenu lors d'un feu d'appartement. Il a agi en extrayant une victime dont les vêtements étaient entièrement embrasés. Par la suite, il a procédé à l'extinction du feu affectant le logement. Malgré l'issue fatale pour la victime, ce civil est intervenu au péril de sa vie.

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

arrête

ARTICLE 1er : La médaille de « Bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Maxime CARDI.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,


Yves SÉGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-17-00006



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le **17 JUIL. 2025**

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée par le contrôleur général Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire : le 27 avril 2025, à Autun, le sergent-chef Dylan LESSART et le caporal-chef Nathan CHIFFLOT sont intervenus lors d'un feu d'appartement. Ils sont parvenus à secourir une victime en détresse ainsi que son animal de compagnie. Ils ont dû faire face à une situation extrêmement dangereuse. Face à la gravité de la situation et les risques courus, ils ont fait preuve d'un calme remarquable. Ils sont parvenus dans des conditions d'interventions compliquées à sécuriser et mettre en œuvre leurs interventions au péril de leur vie.

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

arrête

ARTICLE 1er : La médaille de « Bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée au sergent-chef Dylan LESSART et au caporal-chef Nathan CHIFFLOT affectés au centre d'incendie et de secours d'Autun.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Yves SÉGUY

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-31-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation
et des élections

Arrêté portant agrément d'un médecin
consultant en et hors commission médicale
des permis de conduire
N°

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié, notamment par l'arrêté ministériel du 28 mars 2022, relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2022 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée;

Vu en date du 21 février 2025 la demande d'agrément présentée par Monsieur le docteur Anthony DUHAMEL et accompagnée de l'attestation de suivi de formation;

Vu en date du 21 février 2025 l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins de Saône-et-Loire;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire;

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Docteur Anthony DUHAMEL est agréé pour cinq ans à compter de la date de notification du présent arrêté pour apprécier, en cabinet libéral et en commission médicale primaire, l'aptitude à la conduite des candidats au permis de conduire et des conducteurs de véhicules automobiles.

196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00
www.saone-et-loire.gouv.fr

Article 2 : Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite peut être exercé au sein de la commission médicale primaire de Mâcon ou de Chalon-sur-Saône en tant que de besoin.

Article 3- Le médecin se récuse s'il s'agit de l'un de ses patients.

Article 4 – Médecin agréé exerçant en ou hors commission médicale : Le médecin rédige un dossier médical comprenant les constatations faites lors de l'examen du patient et une conclusion motivée qu'il conservera. Si nécessaire, pour conforter sa décision, il peut faire appel à un médecin spécialiste de son choix. Il remet au conducteur examiné un exemplaire de l'avis médical qui lui est destiné revêtu de son cachet et de sa signature.

Article 5 – Le médecin transmet directement à la préfecture de Mâcon une copie de l'avis médical complété signé et revêtu de son cachet.

Article 6 – Deux mois avant la fin de son agrément et conformément à l'arrêté du 28 mars 2022 susvisé, le médecin peut demander par écrit au préfet le renouvellement de son agrément dans la mesure où les conditions qui ont permis sa délivrance sont toujours réunies.

Article 7 – Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à l'intéressé et au conseil de l'ordre des médecins dont il dépend.

Mâcon, le 31 JUIL. 2025

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de la citoyenneté et de la légalité



Florence LE BALLE

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-03-00009



ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté portant habilitation pour effectuer des
Analyses d'impact mentionnées au III de l'article
L. 752-6 du code de commerce

N°

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'article L.752-6 - III du code de commerce disposant que la commission se prononce au vu d'une analyse d'impact réalisée par un organisme habilité et l'article R. 752-6-1 du même code fixant les conditions d'obtention de la dite habilitation ;

Vu les décrets du 17 avril et du 7 juin 2019 relatifs aux habilitations pour réaliser l'analyse d'impact des projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté portant habilitation pour effectuer des analyses d'impact n° 71-2020-11-12-002 du 12 novembre 2020;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation déposée par la SARL EC&U en date du 3 juin 2025, et actualisée le 13 juin 2025 ;

Vu le formulaire d'habilitation prévu à l'article R752-6-2 du code de commerce ;

Vu les moyens et les outils de collecte et d'analyse présentés par la SARL EC&U pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

Sur la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Article 1 :

Mme Elodie CHOPLIN née le 08/01/1975 à NANTES (44)

de la SARL EC&U est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est le AI-71-2025-08.

Article 4 : Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de Saône-et-Loire.

Article 5 : Conformément à l'article R752-44-6 du code de commerce : l'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées aux articles R752-44-2 et R752-44-3..

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Mâcon, le 3 juillet 2025

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON

Délais et voies de recours :

Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Ils peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. La non réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois.

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-03-00008



ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté portant habilitation pour effectuer des certificats de conformité mentionnés au III de l'article L. 752-23 du code de commerce

N°

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de commerce, en particulier ses articles L.752-23 et R.752-44 à R.756-44-6 ;

Vu les décrets du 17 avril et du 7 juin 2019 relatifs aux habilitations pour réaliser les certificats de conformité des projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté portant habilitation pour effectuer des certificats de conformité n° 71-2020-11-12-003 du 12 novembre 2020 ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation déposée par la SARL EC&U en date du 3 juin 2025 et complétée le 13 juin 2025 ;

Vu le formulaire d'habilitation prévu à l'article R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce ;

Vu les moyens et les outils de collecte et d'analyse présentés par la SARL EC&U pour réaliser les certificats de conformité mentionnés au III de l'article R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce ;

Sur la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Article 1 :

Mme Elodie CHOPLIN née le 08/01/1975 à NANTES (44)

de la SARL EC&U est habilitée à réaliser les certificats de conformité mentionnés aux articles R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est le CC-71-2025-03.

Ce numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse, conformément aux articles R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce.

Article 3 : Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible.

Ce numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse, conformément à l'article R. 752-6-3 du code de commerce.

Article 3 : Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible.

Article 4 : Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de Saône-et-Loire.

Article 5 : Conformément à l'article R 752-6-3 II du code de commerce : l'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Mâcon, le 3 juillet 2025

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON

Délais et voies de recours :

Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Ils peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. La non réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois.

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-03-00007



ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté portant habilitation pour effectuer des certificats de conformité mentionnés au III de l'article L. 752-23 du code de commerce

N°

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de commerce, en particulier ses articles L.752-23 et R.752-44 à R.756-44-6 ;

Vu les décrets du 17 avril et du 7 juin 2019 relatifs aux habilitations pour réaliser les certificats de conformité des projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 12 mai 2025, et actualisée le 4 juin 2025 ;

Vu le formulaire d'habilitation prévu à l'article R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce ;

Vu les moyens et les outils de collecte et d'analyse présentés par la SARL LINEAMENTA pour réaliser les certificats de conformité mentionnés au III de l'article R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce ;

Sur la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Article 1 :

Mme Marion LACOMBE née le 14/09/1987 à BORDEAUX (33)

Mme Julie CORRE née le 26/11/1998 à BREST (29)

de la SARL LINEAMENTA sont habilitées à réaliser les certificats de conformité mentionnés aux articles R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est le CC-71-2025-04.

Ce numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse, conformément aux articles R752-44-2 et R752-44-3 du code de commerce.

Article 3 : Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible.

Article 4 : Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de Saône-et-Loire.

Article 5 : Conformément à l'article R752-44-6 du code de commerce : l'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées aux articles R752-44-2 et R752-44-3.

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Mâcon, le 3 juillet 2025

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Agnès CHAVANON

Délais et voies de recours :

Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Ils peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. La non réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois.

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-31-00002



ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections
section missions de proximité

Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un médecin
consultant en commission médicale
des permis de conduire
N°

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié, notamment par l'arrêté ministériel du 28 mars 2022, relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2020-10-15-001 du 15 octobre 2020 agréant Mme le Docteur Véronique MATTA LUCIANI, médecin généraliste ;

Vu l'attestation de suivi de la formation continue en date du 1^{er} avril 2025, d'une validité de cinq ans, au nom de Mme le Docteur Véronique MATTA LUCIANI, ;

Vu l'avis favorable de l'ordre national des médecins de la Loire en date du 30 mai 2025 ;

Sur la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

ARRETE

Article 1 – L'agrément accordé à Mme le Docteur Véronique MATTA LUCIANI est renouvelé pour 5 ans pour exercer en commission médicale primaire le contrôle médical de l'aptitude à la conduite des candidats au permis de conduire et des conducteurs de véhicules automobiles.

196 rue de Strasbourg
71021 MACON CEDEX 9

pref-permis-conduire@saone-et-loire.gouv.fr

tél : 03 85 21 81 00

Site internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> - Twitter et Facebook : @Prefet71

Article 2 : Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite peut être exercé au sein des structures hospitalières ou médicales spécialisées.

Article 3 : Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite peut être exercé au sein de la commission médicale primaire de Chalon-sur-Saône.

Article 4 – Le médecin se récuse s'il s'agit de l'un de ses patients.

Article 5 – Médecin agréé exerçant en commission médicale : Le médecin rédige un dossier médical comprenant les constatations faites lors de l'examen du patient et une conclusion motivée qu'il conservera. Si nécessaire, pour conforter sa décision, il peut faire appel à un médecin spécialiste de son choix. Il remet au conducteur examiné un exemplaire de l'avis médical qui lui est destiné revêtu du cachet de la commission médicale et de sa signature.

Article 6 – Le médecin transmet directement à la préfecture une copie de l'avis médical complété signé et revêtu du cachet de la commission médicale.

Article 7 – Deux mois avant la fin de son agrément et conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 susvisé, le médecin peut demander par écrit au préfet le renouvellement de son agrément dans la mesure où les conditions qui ont permis sa délivrance sont toujours réunies.

Article 8 – Madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à l'intéressé et au conseil de l'ordre des médecins dont il dépend.

Mâcon, le 31 JUL. 2025

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La directrice de la citoyenneté et de la légalité



Florence LE BALLE

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2025-07-07-00004



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

ARRÊTÉ N° 71-2025-07-07-00004
portant composition de la commission de surendettement
des particuliers de Saône-et-Loire

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L221-2 ;
Vu le code de la consommation et notamment ses articles L712-1 à L712-9 et R712-1 à R712-12 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son Livre VI traitant des mesures tendant à remédier à des difficultés exceptionnelles de logement ;
Vu le code de la consommation et notamment les articles L312-1 à L312-95 ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er - La commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire est composée ainsi qu'il suit :

Au titre des articles R712-2, R712-3 et R712-4 du code de la consommation :

- le préfet de Saône-et-Loire, président de la commission, ou sa déléguée, Mme Isabelle VAN DER SCHOT, directrice départementale adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire, ou en cas d'empêchement de cette dernière, Mme Cécile MERCIER-GIRARDIN, directrice départementale adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;
- le directeur départemental des finances publiques, vice-président de la commission, ou sa déléguée, Mme Christine COMBROUZE, inspectrice des finances publiques, ou en cas d'empêchement de cette dernière, Mme Manon THOMAS, directrice du pôle « gestion publique » à la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire ;
- le directeur de la Banque de France, représentant local de la Banque de France, qui en assure le secrétariat ou son représentant.

Au titre des articles R712-2, R712-5 et R712-6 du code de la Consommation :

- une personne proposée par l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Mme Sonia CEZARUK, chargée de recouvrement amiable au CA Centre-Est de Mâcon - 38, rue de Flacé, 71000 Mâcon, en tant que titulaire et son suppléant Mme Emmanuelle CHAUVEAU, directrice d'agence - CIC-Lyonnaise de Banque - 9, Place de la Barre, 71011 Mâcon Cedex ;
- une personne proposée par les associations familiales ou de consommateurs, M. Christian TEXIER, représentant de l'UFC QUE CHOISIR - 2, impasse Jean Bouvet, 71000 Mâcon, en qualité de titulaire, et son suppléant M. Roger TISSIER, administrateur représentant l'UDAF 71 - 35 ter, rue de l'Héritan, 71000 Mâcon ;
- une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, Mme Cécile MONARD, intervenante sociale et familiale à l'UDAF 71 - 35 Ter, rue de l'Héritan - 71000 Mâcon, en qualité de titulaire, ou Cécile PIALAT, assistante de service social à la maison départementale des Solidarités - 268, rue des Épinoches, 71000 Mâcon, en qualité de suppléante ;
- une personne justifiant d'une expérience dans le domaine juridique, Mme Jennyfer SMIERCIAK, juriste à l'association départementale pour l'information sur le logement de Saône-et-Loire (ADIL) - 94, rue de Lyon, 71040 Mâcon, en tant que titulaire, ou Mme Hélène RUDLOFF, notaire - BP n°9, 71700 Tournus, en qualité de suppléante.

Article 2 - Conformément à l'article R712-7 du code de la consommation, la liste nominative des membres de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire est affichée dans les locaux du secrétariat de la commission et est accessible sur le site de la Banque de France.

Article 3 - L'arrêté préfectoral n°71-2024-09-04-00001 du 3 septembre 2024 portant composition de la commission de surendettement des particuliers de Saône-et-Loire est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et le directeur, représentant local de la Banque de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site Internet des services de l'État.

Fait à Mâcon, le 7 JUIL. 2025

Le préfet,


Yves SÉGUY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif de Dijon, par voie postale 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>, en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Sous-préfecture de Louhans

71-2025-07-16-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Louhans

ARRÊTÉ N° SP LOUHANS 2025-197-001

Autorisation d'une manifestation

de Stock Car à Ratte

le 17 août 2025

**Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;

Vu le code du sport ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2025-04-14-00002 du 14 avril 2025 portant délégation de signature à Mme Caroline AGERON, en qualité de sous-préfète de Louhans ;

Vu la demande présentée par Monsieur Hervé CALARD, président du Stock Car Club de la Bresse, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une manifestation de Stock Car sur un terrain situé à Ratte, le dimanche 17 août 2025 ;

Vu l'attestation d'assurance souscrite par l'organisateur ;

Vu le règlement particulier de l'épreuve ;

Vu la licence d'organisation n° 25028 délivrée par la fédération des sports mécaniques originaux (FSMO) le 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission départementale de la sécurité routière (CDSR), section « épreuves sportives », le 3 juillet 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La manifestation sportive dénommée « course de stock car » organisée par le stock car club de la Bresse dont le président est M. Hervé CALARD, est autorisée à se dérouler **le dimanche 17 août 2025 de 13h30 à 19h30**, sur un circuit fermé sur la commune de Ratte, lieu dit « le Champoinot ».

Cette autorisation vaut homologation temporaire du circuit pour la seule durée de cette manifestation.

Sous-Préfecture
71500 LOUHANS

Mél : sp-louhans@saone-et-loire.gouv.fr

1/2

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous le strict respect :

- des dispositions de l'annexe III-23 du code du sport relatif aux autres manifestations avec engins terrestres à moteur (A331-22 et A331-23) ;
- des prescriptions énoncées lors de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) du 3 juillet 2025, consignées dans le compte rendu de cette réunion et consultable sur la plateforme manifestations sportives (SIMS) ;
- du règlement particulier de la manifestation ;
- des arrêtés de police particuliers prévus à cette occasion.

Article 3 : La présente autorisation ne prendra effet qu'après la production par l'organisateur technique à l'autorité qui lui a délivré l'autorisation ou à son représentant, d'une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées.

En possession de l'attestation susvisée, le commandant de la compagnie de gendarmerie de Louhans ou son représentant, reste en contact permanent avec l'organisateur technique, **M. Arnaud BONIN (06 61 80 79 91)** et demeure seul juge de l'emploi de ses moyens.

Article 4 : La présente autorisation est accordée, sous réserve que l'organisateur assure la réparation des dommages, dégradations, modifications de toutes sortes de la voie publique ou de ses dépendances, imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois, auprès du tribunal administratif de Dijon.

Article 6 : La sous-préfète de Louhans et le commandant de la compagnie de gendarmerie de Louhans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au pétitionnaire ainsi qu'au maire de Ratte et aux membres de la commission départementale de sécurité routière, section « épreuves sportives ».

Louhans, le 16 juillet 2025

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète,



Caroline AGERON